Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 7-8

Artikel: Société suisse pour la protection des biens culturels
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-365942

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La protection civile suisse à notre foire nationale d'automne, du 8 au 23 septembre

D'année en année, Lausanne s'enorgueillit, à juste titre, de devenir le pôle d'attraction des exposants de notre pays et son comptoir prend de plus en plus figure de foire nationale. C'est pour cette raison que la protection civile suisse se devait d'y tenir cet automne son rôle d'exposant comme elle le fit déjà en 1971. Sans doute, pour rappeler aux visiteurs qu'elle est devenue — de par la loi — une préoccupation constante de nos communes, elle se trouvera dans la halle 17 (voir croquis), halle consacrée essentiellement aux nouveaux équipements d'exploitation de nos plus petites entités politiques. Et pourquoi pas alors, aux nouveaux équipements de survie?
Face au visage de la menace tout à la fois sporadique et permanente qui pourrait survenir à l'horizon de notre pays, l'Office fédéral de la protection civile s'est donné pour mission de mettre de plus en plus l'accent sur les mesures d'une protection préventive. C'est dans cette optique qu'il présentera au Comptoir de Lausanne,

— un jeu sonore de diapositives pour illustrer des principes essentiels exprimés dans la nouvelle conception de la protection des populations,
— un modèle d'abri privé équipé
— des maquettes de différents types d'abri.

Enfin, parallèlement à cette exposition, l'Office fédéral tiendra les 11 et 12 septembre 1973, à Lausanne, un *rapport fédéral* avec les chefs des offices cantonaux de la protection civile et avec les chefs des offices de protection des établissements fédéraux et des entreprises concessionnaires de transport.

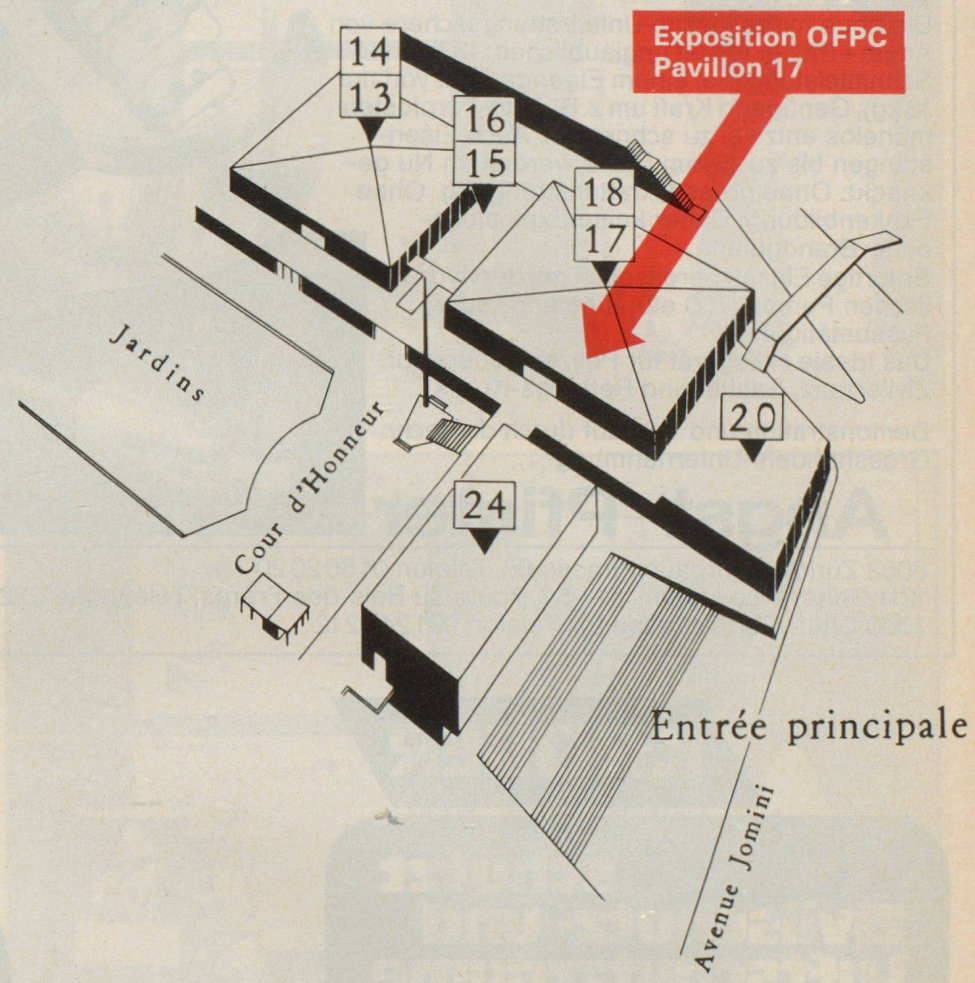

Société suisse pour la protection des biens culturels

La Société suisse pour la protection des biens culturels (SSPBC) siégea à Schaffhouse les 27 et 28 juin sous la présidence de M. P. Brüderlin. La 9e assemblée générale fut suivie d'une journée de travail lors de laquelle des problèmes actuels de la protection des biens culturels en cas de conflit armé furent traités. Dans son exposé, M. Brüderlin présenta à l'étude sa proposition de subdiviser la Suisse en régions de protection des biens culturels. Le vice-président M. G. Jaccottet développa les dispositions cantonales d'exécution de la loi fédérale. Le président de la Commission de la protection des biens culturels du canton de Schaffhouse, M. Paul Bührer, démontra par un exemple schaffhousois le personnel de la protection des biens culturels. M. le professeur W.-U. Guyan fît une conférence remarquable sur le visage culturel de Schaffhouse et aspects historiques de la protection des biens culturels. Le président de la ville de Schaffhouse, M. Felix Schwank, présenta le problème le plus actuel des Schaffhousois, le projet de l'abri «Herrenacker», tandis que l'archiviste cantonal, M. Hans Lieb, examina la question délicate du choix des biens culturels à mettre en sécurité dans cet abri. M. H.-J. Schacht, constructeur d'orgues, parla de la protection d'orgues précieuses en se basant sur les expériences faites dans le courant de la seconde guerre mondiale. Une visite du musée «Zu Allerheiligen», endommagé lors du bombardement du 1er avril 1944, fit comprendre l'importance des mesures de protection pour la conservation du patrimoine culturel.